



**Communiqué à destination des professionnels,
des étudiants et des usagers de la
Médecine Traditionnelle Chinoise**

Nota : ce communiqué a fait l'objet d'une validation par les parlementaires concernés.

**LE DOSSIER DE LA RECONNAISSANCE
DE LA MEDECINE CHINOISE EST EN MARCHÉ**

Un voyage de 1 000 lieux commence par un pas...
(Laozi, *Daodejing*, 64).

Depuis plusieurs années, je travaille sans relâche à rencontrer un nombre important d'élus (maires, députés, sénateurs, ministres) dans un seul but : la reconnaissance de notre profession. En mars 2015, grâce au soutien de Monsieur Michel Forissier, sénateur du Rhône et membre de la commission des Affaires Sociales au Sénat, j'ai reçu une invitation du Président Alain Milon, président de cette même commission, pour échanger sur le dossier de la reconnaissance de la médecine chinoise en France.

Comme vous le savez sans doute, afin de préparer au mieux ce rendez-vous historique, j'ai alerté dès mars 2015, l'ensemble des acteurs reconnus de notre profession (fédérations, syndicats, écoles importantes ou significatives). Vous avez été nombreux à répondre à mon appel et à participer à la réunion de préparation du 6 novembre et je souhaite ici vous en remercier. Certains ont même souhaité se joindre à cette invitation et m'ont accompagnée au Sénat le 25 novembre.

Nous avons reçu un accueil chaleureux lors de cette première attache. Nous avons pu échanger de façon concrète et pragmatique sur l'avenir de notre profession et nous avons eu le plaisir d'apprendre que le Président Alain Milon, convaincu par notre demande, souhaitait confier le suivi de ce dossier au sénateur Michel Forissier.



Lors de ce premier entretien, et pour répondre à notre interrogation sur la stratégie à tenir pour aboutir à une proposition de loi, le Président Milon a clairement souligné que la conduite menée pour la reconnaissance de l'ostéopathie, ne sera pas reconduite pour la médecine chinoise. *« Si vous souhaitez suivre cette stratégie, votre démarche sera vaine, vouée à l'échec et je ne pourrai en aucun cas engager mon soutien »*. Par ailleurs, toujours pour répondre à nos questions concrètes, le Président Milon a également précisé que la médecine chinoise rentrerait sans doute sous la « loi d'une profession de santé » particulière, indépendante de celles existantes aujourd'hui. Les modalités de ce cadre seront à préciser dès lors que nous aurons avancé sur ce dossier. Il a également été précisé que la *« clause "Grand-pères" (professionnels déjà installés) devra minutieusement être étudiée pour garantir au mieux la pratique des professionnels déjà en activité »*.

Nous avons pris acte de ces propositions et indications et j'ai demandé aux groupes de travail de définir leurs missions autour de ces axes.

Parallèlement, j'ai rencontré d'autres sénateurs et députés, persuadés eux aussi, de la nécessité de donner un cadre légal à notre profession. Il s'agit d'un besoin sociétal. C'est dans cette optique (sans clivage politique) que nous avançons à l'unisson avec les parlementaires.

Au vu de mon engagement depuis de nombreuses années à unifier notre profession autour d'un projet commun, et au vu de la nécessité de fédérer les instances politiques sur ce dossier, j'ai le plaisir de vous annoncer avoir accepté « la charge du suivi des travaux qui concernent la médecine chinoise » par lettre de mission officielle transmise par le sénateur Forissier.

Sous l'autorité de la commission des Affaires Sociales, et grâce à l'impulsion du sénateur Forissier, il a été décidé la mise en place de groupes de travail qui auront pour mission d'établir des propositions concrètes pour aboutir aux différents chapitres et articles qui constitueront la proposition de loi. Avec les parlementaires, nous entreprenons également des actions en direction des Ministères concernés (Santé, Education Nationale, Justice). Je vous tiendrai prochainement informé de ces actions. Je m'engage, par la présente, à répondre au mieux à la mission de coordination qui m'a été confiée par les parlementaires ; à promouvoir la médecine chinoise ; à défendre au mieux les intérêts des professionnels, des étudiants et des usagers.

Comme vous pouvez le constater, depuis le 25 novembre 2015, les choses avancent. Je me réjouis de l'enthousiasme du plus grand nombre pour participer à l'avancement de ce dossier. Je tiens particulièrement à saluer le Syndicat Indépendant des Acupuncteurs Traditionnels et des Thérapeutes en Énergétique Chinoise (SIATTEC) et l'Union Française de Médecine Traditionnelle Chinoise (UFPMTC) qui ont missionné Monsieur Jean-Pierre Croutaz pour accompagner et soutenir l'avancement de ce dossier.

L'union fait la force. Si nous marchons tous dans le même sens, nous œuvrons pour notre présent et pour les professionnels, étudiants et usagers à venir ...

N'hésitez pas à me contacter pour toute information ou suggestion ou à contacter directement les président(e)s concerné(e)s.

Laozi serait sûrement fier de nous... nous avons fait le premier pas.

Morgane Hanechi

Coordinatrice politique.



ORGANISATION DES GROUPES DE TRAVAIL

Un groupe pour chaque public

Groupe 1

Un syndicat des professionnels de la médecine chinoise.

Je souhaite ici remercier Monsieur Christian de Moor qui m'a fait le plaisir d'accepter la présidence du Syndicat des professionnels de la médecine chinoise. Son expérience et son engagement dans la reconnaissance de la médecine chinoise depuis de nombreuses années dans différents groupes l'ont notamment conduit à coordonner et co-rédiger le livre blanc remis aux Ministres Xavier BERTRAND puis Marisol TOURAINE.

Mission de ce groupe :

Ce Syndicat Français de la Médecine Chinoise (SFMC) regroupant exclusivement des professionnels de la médecine chinoise (hors étudiants) aura pour mission de constater de la réalité quotidienne des praticiens exerçant en France, d'évaluer leur nombre et de garantir leurs droits et leurs devoirs. Ce syndicat s'engagera surtout à soutenir et conseiller les professionnels dans leur pratique quotidienne. Il pourra consulter ou être consulté par les autres syndicats, fédérations, autres groupes de travail.

Le lien avec les instances parlementaires :

En qualité de coordinatrice, ma mission consistera à écouter les besoins des professionnels de la médecine chinoise recensés par le SFMC. En collaboration avec les parlementaires concernés, ces besoins contribueront à constituer les chapitres et articles de la proposition de loi pour répondre aux besoins des professionnels. Il s'agit là, dans un premier temps, d'avoir un interlocuteur unique des professionnels de la médecine chinoise. Toutefois, il est bien entendu prévu que les parlementaires recevront dans un second temps, l'ensemble des autres fédérations et syndicats français.

Informations : www.sfmc-medecinechinoise.org

Groupe 2

Une fédération d'étudiants en médecine chinoise.

Un appel formel à candidatures (d'étudiants) sera prochainement lancé pour la constitution de son bureau. Si vous êtes étudiants en médecine chinoise et que l'engagement pour votre future profession vous intéresse, n'hésitez pas à me contacter (par mail uniquement, sur : contact@haoshoo.com).

Mission de ce groupe :

Cette fédération aura pour mission de réunir les étudiants et/ou les associations d'étudiants existantes. Elle devra recenser les attentes et demandes spécifiques des étudiants et s'attachera à créer une relation privilégiée entre les étudiants et les professionnels déjà installés (pour les stages cliniques par exemple). Nous avons déjà réfléchi à bon nombre de missions qui pourraient lui être confiées. Cette fédération travaillera en étroite collaboration avec le conseil académique.

Le lien avec les instances parlementaires :

En qualité de coordinatrice et à l'écoute de cette fédération, ma mission consistera à recenser les attentes spécifiques des étudiants en médecine chinoise. Ces attentes seront transmises aux groupes concernés et aux parlementaires en charge de ce dossier.



Groupe 3

Une association des usagers de la médecine chinoise

Engagée depuis de nombreuses années dans le processus de la reconnaissance de la médecine chinoise, en qualité de patiente, **Christine Malézieux** s'engage désormais plus formellement à travers la Présidence de cette association. Je sais son engagement et sa conviction à défendre les intérêts des usagers. Nous avons eu l'occasion de nous rencontrer à maintes reprises autour de ce dossier dans les instances parlementaires. Il me semblait donc naturel de lui confier cette mission.

Mission de ce groupe :

L'Association des Usagers de la Médecine Chinoise (AUMC), organisée autour de patients en médecine chinoise, aura pour mission de défendre les intérêts des patients.

Le lien avec les instances parlementaires :

Afin de garantir une bonne coordination, tout en garantissant son indépendance, l'AUMC pourra m'informer des attentes des usagers ou collaborer directement avec les instances concernées. Elle pourra compter sur mon soutien pour l'aider au mieux dans sa mission.

Informations : www.aumc.fr

Groupe 4

Conseil académique français de la médecine chinoise.

Le **Professeur Eric Marié** présidera ce conseil. Son expérience en médecine chinoise, ses publications à la fois scientifiques, académiques et pédagogiques l'ont conduit à intervenir au sein de grandes universités en France, en Europe et en Asie. Il est aujourd'hui une des figures emblématiques de notre profession. Je suis honorée que le Professeur Eric Marié ait accepté la mission que je lui ai confiée. Son expérience internationale et son approche scientifique constitueront un socle solide à la construction de notre édifice.

Mission de ce groupe :

Ce **Conseil Académique Français de la Médecine Chinoise (CAFMC)** aura pour vocation de définir la discipline de la médecine chinoise, de circonscrire ses spécialités. Il établira un modèle de cursus pour les futurs praticiens en tenant compte des modèles existants dans les pays où la médecine chinoise a déjà un statut officiel, en l'adaptant si nécessaire aux critères généraux de l'enseignement dans notre pays (système ECTS (accords de Bologne), réforme LMD, programme Erasmus, ...). D'autres missions lui seront confiées notamment dans la validation des acquis « clause Grand-pères » (professionnels déjà installés), de la terminologie spécifique à la profession..... Ce conseil pourra consulter ou être consulté par les organismes représentant la profession (syndicats, fédérations, directions d'écoles ...).

Le lien avec les instances parlementaires :

En qualité de coordinatrice, ma mission consistera à transmettre aux autorités compétentes les besoins spécifiques en termes académiques, scientifiques ou pédagogiques recensés par ce groupe. Ce conseil pourra compter sur mon soutien pour l'aider au mieux dans sa mission.



Groupe 5
Conseil déontologique et éthique à destination des professionnels

Avec les parlementaires impliqués, nous réfléchissons actuellement au profil professionnel le plus adapté pour prendre en charge la tête de ce groupe.

Mission de ce groupe :

Ce conseil sera chargé de la réflexion autour de la déontologie et de l'éthique pour définir les règles qui devront régir notre profession. Des missions très précises sont en cours d'élaboration.

